



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/47 de la Municipalité, du 13 novembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de valider le programme Digital Workplace pour les années 2026 à 2028 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'659'000.- destiné à financer le programme Digital Workplace ;
3. d'amortir annuellement le montant indiqué sous chiffre 2 par les rubriques du budget de fonctionnement 32.331 du Service d'organisation et d'informatique, 45.331 des Services Partagés et 21.331, centres de coûts eau potable (210) et évacuation (211), du Service de l'eau ;
4. de faire figurer, sur les rubriques 32.390 du Service d'organisation et d'informatique, 45.322 des Services Partagés et 21.390, centres de coûts eau potable (210) et évacuation (211), du Service de l'eau, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. d'approuver la réponse au postulat de M. Mathias Paquier et consorts « Généralisation du télétravail : Donnons-nous les moyens ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président

La secrétaire adjointe

